



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

SOLUTION **RETRAITE** COLLECTIVE KERIALIS

OFFRE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

PARCE QUE LA RETRAITE DE DEMAIN
SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

KERIALIS assure et gère un régime de **retraite supplémentaire par capitalisation** qui vient en complément des régimes de retraite de base versées par la Sécurité sociale et de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.

Cette offre constitue une réponse simple aux obligations conventionnelles en ce qui concerne la protection sociale des salariés des cabinets d'avocats.



KERIALIS EN FAIT PLUS POUR VOUS

- Un tarif unique, sans condition d'âge
- Pas de condition d'ancienneté. La prise en charge est effective dès le 1^{er} jour travaillé
- Un compte individuel de points définitivement acquis
- Un simulateur de retraite en ligne
- Un formulaire de demande de liquidation et de réversion depuis l'Espace personnel
- Une réponse adaptée et simple aux obligations conventionnelles de protection sociale des salariés
- Une action sociale et des actions de prévention



LA GARANTIE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

La garantie « Retraite supplémentaire » prévoit la constitution et le versement d'une **pension de retraite supplémentaire directe** et d'une **pension de réversion** en cas de décès du salarié. Ce régime offre une solidarité transgénérationnelle, le prix d'acquisition des points inscrits au compte individuel est le même quelque soit l'âge du salarié.

UN COMPTE INDIVIDUEL DE POINTS ACQUIS

Dès l'affiliation, **un compte individuel de points** est ouvert au nom du salarié. Les points inscrits sur le compte individuel de chaque salarié sont **définitivement acquis**, y compris en cas de départ de la branche professionnelle et ce quelle que soit l'évolution ultérieure de leur situation professionnelle.

LA POSSIBILITÉ D'OPTER POUR LA RÉVERSION

A la liquidation de sa rente, le salarié a la possibilité d'opter ou non pour le versement d'une réversion à son conjoint survivant en cas de décès.



UN SERVICE ASSISTANCE INCLUS

Fort de son expertise professionnelle, KERALIS renforce également les services proposés et associe à sa solution retraite une **garantie prévention-assistance** :

- ▣ Conseil et information médicale,
- ▣ Service de soutien et d'information par téléphone,
- ▣ Mise à disposition de chargés d'informations juridiques.



ACTION SOCIALE ET PRÉVENTION

Soucieux de faire profiter le plus grand nombre de nos services, **nous intervenons auprès des salariés en difficulté** et de leur famille, notamment sous forme d'aides financières individuelles (difficultés du quotidien, bourse d'études, aides aux loisirs enfant, vacances, ...)



UN ESPACE PERSONNEL DISPONIBLE 7J/7 ET 24H/24

- ▣ **Effectuez des Demandes en ligne** (déclaration d'arrêt maladie, demande de remboursement IFC, déclaration de décès du Salarié, ...)
- ▣ Consultez et modifiez les informations personnelles (changement d'adresse, de numéro de téléphone, ...)
- ▣ **Accédez aux documents KERALIS**, à des outils de **Simulation** pour connaître vos droits.



BON À SAVOIR !

La contribution patronale au financement de cette solution retraite supplémentaire collective permet de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.*

VOUS AVEZ UNE QUESTION ? VOUS SOUHAITEZ ÊTRE CONSEILLÉ ?

Nos experts sont à votre écoute pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 et le vendredi jusqu'à 17h00 par téléphone au **01 70 99 15 00** (*appel non surtaxé*) ou par courriel à relationclient@kerialis.fr

80, rue Saint-Lazare 75455 Paris Cedex 09 - Tél.: 01 53 45 10 00 - www.kerialis.fr



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement en fonction de la réglementation en vigueur.